



UNHCR
The UN Refugee Agency

Global Focus
UNHCR Operations Worldwide

Résumé du plan 2018

Généré le 30/1/2018

Opération: Tadjikistan

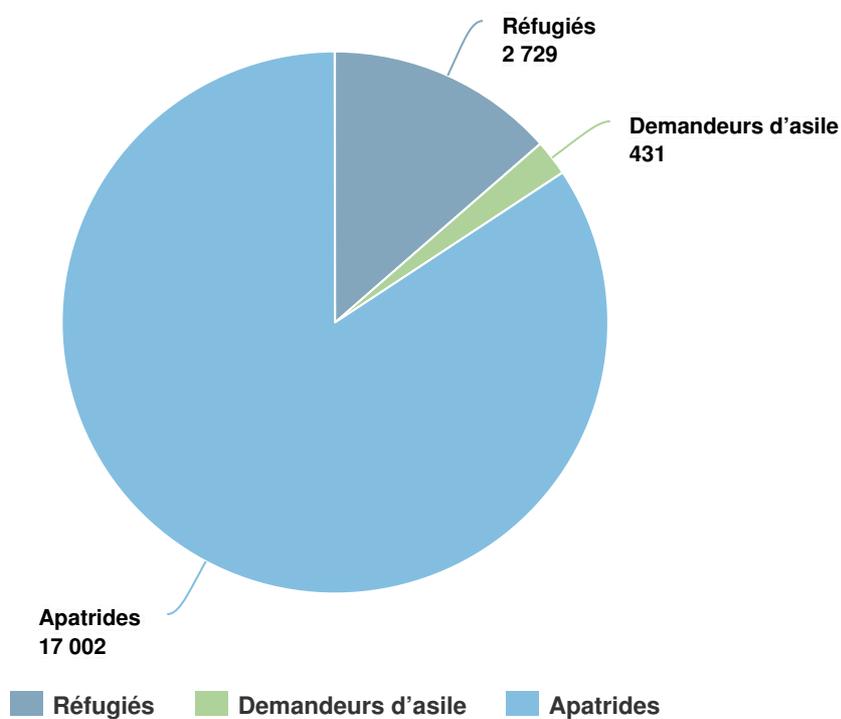
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **7%** EN **2016**

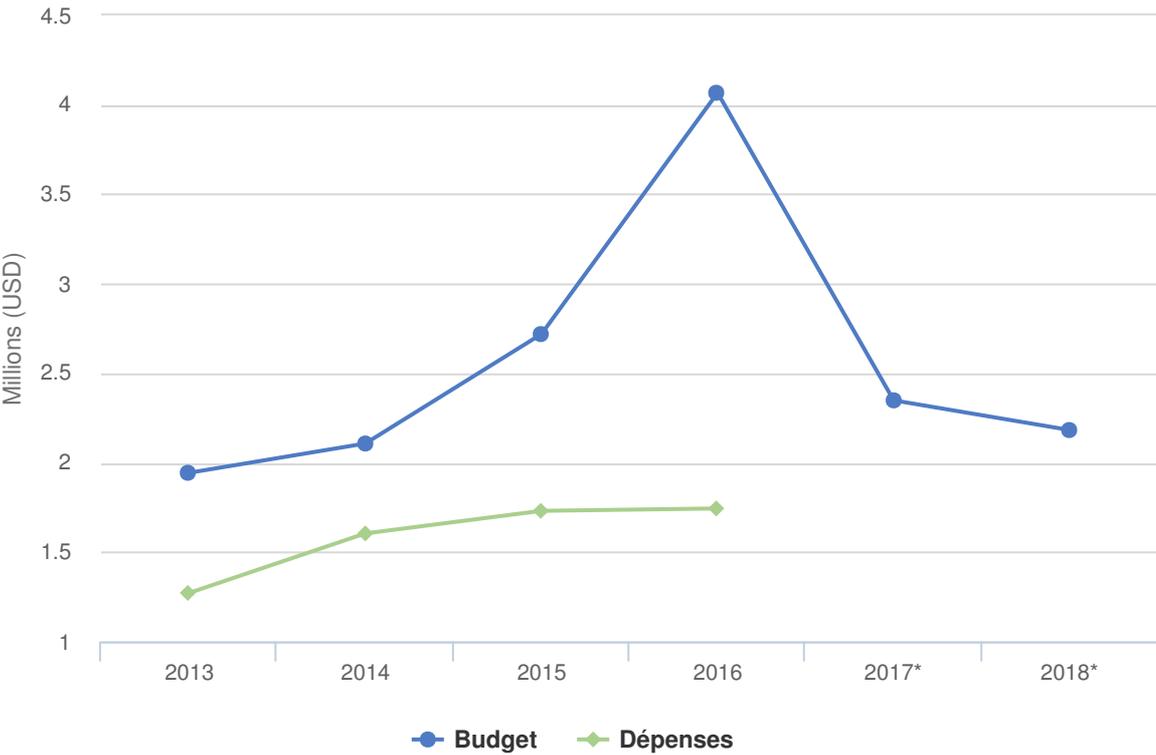
2016 20,162

2015 21,779

2014 3,590



Budgets et Dépenses - Tadjikistan



Chiffres clés :

- 80% de la population réfugiée est, de fait, intégrée localement conformément aux critères du HCR
- 80% des réfugiés seront en mesure de régler les dépenses liées aux services de santé publics de base sans aide directe des partenaires du HCR
- 9 000 personnes enregistrées dans trois régions (Khatlon, Sugd, et les districts de la Région de subordination républicaine) bénéficieront d'une assistance pour la confirmation de leur nationalité

Environnement opérationnel

Compte tenu de la complexité de la situation dans la région, la protection des réfugiés est impactée par des préoccupations de sécurité nationale, en particulier du fait de l'importante frontière partagée avec l'Afghanistan. La loi nationale sur les réfugiés est en grande partie conforme aux normes internationales mais sa mise en œuvre reste difficile en raison de règles administratives dispersées. Les ressources pour revitaliser le marché du travail et la protection sociale restent limitées, ce qui entrave les efforts visant à faciliter l'intégration locale des réfugiés. Le Gouvernement est enclin à faire des efforts pour améliorer l'environnement de protection mais il a besoin d'un soutien technique et matériel.

Le HCR projette 1 500 nouvelles arrivées, soit un nombre total de personnes relevant de sa compétence estimé à 3 500 en 2018, presque toutes originaires d'Afghanistan. Le HCR se prépare à un afflux possible de 10 000 réfugiés afghans, principalement en provenance des provinces du Nord-est. Le nombre total d'apatrides au Tadjikistan demeure inconnu, mais le HCR estime que le nombre réel pourrait être deux fois supérieur au nombre actuel de personnes enregistrées qui s'élève à environ 29 000.

La stratégie pluriannuelle de protection et de solutions du HCR est axée sur le renforcement du système national d'asile et la préparation aux situations d'urgence ; la réalisation de solutions pour les réfugiés, en particulier à travers l'intégration locale ; la réduction et la prévention de l'apatridie.

En outre, les partenariats interorganisations seront utilisés pour intégrer les personnes relevant de la compétence du HCR dans les programmes de partenariat existants. Ces efforts seront réalisés dans le contexte interorganisations de la Stratégie nationale de développement, de l'UNDAF 2016-2020, du Conseil de coordination pour le développement (DCC) et des projets et programmes des partenaires clés du secteur du développement. Le HCR soutiendra également des ONG partenaires clés pour qu'elles mobilisent des ressources de manière indépendante.

Priorités clés

Le HCR se concentrera sur le renforcement des capacités du Gouvernement, en particulier pour garantir l'accès à l'asile et, par la suite, l'accès à tous les autres droits, tout en promouvant un espace de protection en cas de situation d'urgence. Cela inclut un soutien technique et matériel pour améliorer le cadre juridique, la gestion des frontières et les procédures d'asile. Le HCR est en train de se désengager progressivement de la fourniture d'une assistance sur une base individuelle, de la santé et de l'éducation, et se concentre plutôt sur les moyens de subsistance et l'intégration des personnes relevant de sa compétence dans les programmes de protection sociale en menant des actions de plaidoyer auprès des ministères compétents, de la société civile et du secteur privé.

Le HCR soutiendra un exercice mené par le Gouvernement à l'échelle nationale visant à résoudre les situations existantes d'apatridie, et apportera son appui au Gouvernement pour qu'il adhère aux conventions sur l'apatridie. En outre, le HCR collaborera avec le Gouvernement pour l'élaboration et la mise en place d'une procédure de détermination du statut d'apatride. Le HCR coopérera avec le Gouvernement, les agences des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour prévenir l'apatridie par l'enregistrement des naissances et la délivrance de certificats de naissance à tous les enfants.
